



## RÈGLEMENT D'UTILISATION

### Salle communale de la scierie de Maules

#### 1. Principe

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions auxquelles les locaux, propriétés de la commune de Sâles, peuvent être loués.

Cette salle peut être louée pour des réunions, assemblées, anniversaires, mariages, apéritifs, fêtes de famille, exposition. Elle est mise à disposition, en priorité, aux habitants et sociétés de la commune.

La capacité d'accueil de la salle est de 100 personnes assises.

#### 2. Tarifs de location

Les tarifs de location sont définis dans l'annexe 1 du présent règlement. Ceux-ci peuvent être revus en tout temps par le Conseil communal.

Le paiement de la location se règle à l'administration communale en espèces ou par versement en échange du contrat de location signé.

Un éventuel dépôt de garantie peut être demandé, sur décision du Conseil communal, et sera restitué après qu'un contrôle et un inventaire aient été effectués par le responsable de la salle, sous réserve d'éventuels dégâts.

#### 3. Réservation

Les réservations sont faites auprès de l'administration communale. Le Conseil communal statue sur les demandes d'utilisation.

En cas de dédite survenant moins d'une semaine avant le jour de location, un montant correspondant au 50% de la location ne sera pas remboursé.

#### 4. Utilisation

Un état des lieux est effectué avant et après toute utilisation. Les clés sont remises à cette occasion et sur présentation du contrat.

#### 5. Ordre et tranquillité

L'organisateur est responsable du maintien de l'ordre et prend toutes les mesures nécessaires pour que la manifestation, ainsi que l'utilisation du container à verre n'incommodent pas le voisinage : dès 23 heures du dimanche au jeudi; dès 24 heures le vendredi et le samedi.

En cas d'organisation d'une manifestation publique ou d'une manifestation spéciale pouvant incommoder le voisinage, l'organisateur est seul responsable d'être en possession des assurances et des autorisations nécessaires.

Toute infraction à la tranquillité est punissable, conformément à la loi sur la justice.

#### 6. Responsabilité

La salle communale de la scierie ne peut pas être louée à des personnes mineures.

La commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol durant la location de la salle.

## 7. Matériel à disposition

La salle communale est équipée en vaisselle pour 100 personnes, un four, un vitrocéram, deux frigos et un lave-vaisselle. Le matériel de nettoyage est mis à disposition.

Un inventaire du matériel est joint au présent contrat en annexe 2.  
Tout matériel endommagé ou perdu sera facturé au locataire.

## 8. Parcage

Le locataire veille à ce que le parcage des véhicules se fasse correctement sur les endroits prévus à cette effet. Ceux-ci ne doivent pas gêner la circulation et ne doivent pas empiéter sur les propriétés du voisinage.

## 9. Restitution

La salle et ses abords devront être remis propres au plus tard à 9h00 le lendemain matin au responsable. En cas de remise de la salle dans un état jugé insatisfaisant, les frais encourus seront facturés au locataire.

Les poubelles devront être évacuées par le locataire. Les huiles et le compost ne doivent pas être évacués dans les toilettes ou les éviers.

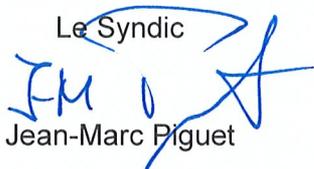
Tous les dégâts ou perte de matériel devront être signalés à l'Administration communale par le responsable de la salle. Le locataire s'engage à en supporter les frais.

## 10. Divers

Le Conseil communal est habilité à statuer sur les cas non prévus dans le présent règlement.

Le présent règlement et ses annexes ont été adoptés par le Conseil communal en séance du 6 juin 2011 et entre en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2011.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic  
  
Jean-Marc Piquet



La secrétaire  
  
Aurélie Grandjean

**Annexe 1 – tarif de location**  
**Annexe 2 – inventaire du matériel**

# ANNEXE 1

## Tarif de location

### Location pour un jour

Habitants ou sociétés de la commune	CHF	150.-/jour
Externes ou sociétés externes	CHF	300.-/jour

### Location pour jour supplémentaire, 50% du prix de location

Habitants ou sociétés de la commune	CHF	+ 75.-/jour
Externes ou sociétés externes	CHF	+ 150.-/jour

### Location pour « exposition » tarif valable sur minimum 7 jours

Habitants ou sociétés de la commune	CHF	50.-/jour
Externes ou sociétés externes	CHF	100.-/jour

## ANNEXE 2

### Inventaire du matériel

Quantité	Descriptif	Prix
140	Verres à vin	3.-
150	Verres à eau	2.-
102	Tasses à café et thé	4.-
30	Verres à digestif	2.-
4	Pots en inox 1,3 litres	27.-
4	Pichets transparents 1,5 litres	14.-
108	Assiettes plates	5.-
108	Assiettes creuses	5.-
214	Assiettes à salade ou dessert	4.-
1	Saladier percé	3.-
4	Saladiers	8.-
2	Pinces en inox	10.-
3	Services à salade	4.-
108	Fourchettes	2.-
108	Couteaux	4.-
108	Cuillères à soupe	2.-
120	Cuillères à café ou dessert	2.-
1	Cuillère à glace	10.-
3	Couteaux de cuisine 8 cm	4.-
3	Couteaux de cuisine 8 cm dentés	4.-
1	Couteau de cuisine, 22 cm	31.-
1	Couteau de cuisine, 28 cm	43.-
1	Couteau à pain	32.-
1	Planche à pain en bois	35.-
1	Planche à découper 30 x 20 mm	20.-
1	Planche à découper avec rainure 32.5 x 26.5 mm	33.-
1	Planche à découper 53 x 32.5 mm	50.-
4	Cuillères pour le service	9.-
3	Petite passoire	1.-
1	Louche diamètre 8 cm	14.-
1	Louche diamètre 10 cm	19.-
2	Spatules à remuer 30 cm	6.-
2	Spatules à remuer 40 cm	9.-
1	Spatule souple	9.-
1	Fouet	16.-
1	Tire-bouchon avec levier	9.-
1	Décapsuleur	8.-
1	Ouvre-boîte	19.-
1	Eplucheur	3.-
2	Ciseaux	3.-
4	Salières	2.-
4	Poivriers 18 cm	31.-
1	Paire de moufles pour le four	18.-
2	Plateaux de service 32.5 x 53 cm	26.-
2	Plateaux de service 32.5 x 26.5 cm	16.-
1	Marmite haute diamètre 28 cm 17 litres	118.-
1	Couvercle diamètre 28 cm	25.-
1	Casserole avec anses diamètre 24 cm 6,5 litres	73.-
1	Couvercle diamètre 24 cm	20.-
1	Casserole à queue diamètre 20 cm 3 litres	57.-
1	Couvercle diamètre 20 cm	19.-
1	Poêle anti-adhésif diamètre 28 cm	33.-
2	Spatules pour poêle	3.-
1	Bouilloire	30.-
2	Sous-plats	3.-
1	Minuterie	10.-